

Affaire suivie par :
Mission Éducation et Sécurité Routière
Pôle Sécurité Routière
Courriel : pref-mesr@creuse.gouv.fr

APPEL A PROJETS 2024

PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR) DE LA CREUSE

Les demandes de subvention
doivent être déposées **avant le 15 mars 2024**

L'analyse de l'accidentalité routière 2023 révèle que 12 personnes sont décédées brutalement sur les routes creusoises durant l'année 2023, et 49 autres en sont gravement blessées. Ces chiffres doivent nous interpeller et nous rappeler que la lutte contre l'insécurité routière doit continuer, que l'engagement de tous les acteurs du secteur doit se poursuivre pour des actions encore plus significatives.

Faire de la sécurité routière efficacement demande la mobilisation et l'investissement de tous. C'est ainsi que chaque année, la préfecture de la Creuse apporte son concours financier, logistique et ingénierie aux actions programmées en matière d'éducation, prévention, sensibilisation et formation portées par les acteurs locaux qui œuvrent pour la sécurité routière, qu'ils soient institutionnels, associatifs, issus du monde professionnel ou de la société civile.

L'action de l'État dans la lutte contre l'insécurité routière est déclinée concrètement sur le terrain par la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation définies chaque année dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), en adéquation avec les orientations prioritaires inscrites dans le document général d'orientation (DGO) pour la sécurité routière. Le PDASR constitue ainsi un outil majeur de concertation et de programmation de la politique de sécurité routière dans le département.

En Creuse, le DGO 2023-2028 définit 4 enjeux majeurs nationaux et un enjeu local qui portent principalement sur :

- **Les seniors (un enjeu local majeur)**
- **Les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (usage du téléphone et autres)**
- **Les deux-roues motorisés**
- **Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche**
- **Le risque routier professionnel**

Les projets présentés devront porter principalement sur un ou plusieurs de ces enjeux, avec une **priorité aux projets innovants à fort impact**.

Toute initiative portant sur des comportements particuliers (distracteurs, soirées étudiants...) sera également étudiée. Les nouveaux modes de mobilité dite douce représentent aussi un secteur qui nécessite d'être tout autant investi.

Une attention particulière sera portée aux actions en faveur des seniors qui ont été impliqués dans 1/3 des accidents de la route en Creuse en 2023. Il convient donc de sensibiliser nos aînés aux dangers de la route et de leur rappeler les règles de conduite, et notamment celles liées à l'évolution du code de la route et des panneaux de signalisation ces dernières années.

Il en est de même pour la conduite sous l'emprise d'alcool et de produits stupéfiants qui est un phénomène grandissant sur les routes creusoises (+ de 80 % des suspensions de permis). La combinaison des deux constitue un facteur aggravant des accidents de la route. Nous devons faire prendre conscience à la population du risque encouru en cas de conduite après consommation de ces produits illicites et leurs conséquences dramatiques.

Les actions de sensibilisation autour des 2 roues motorisés et du risque routier professionnel (RRP) méritent aussi notre attention. Elles sont porteuses de messages très forts sur les comportements sécuritaires à adopter par les conducteurs et, notamment sur le trajet domicile-travail.

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble des partenaires publics, semi-publics, associatifs, aux entreprises, aux établissements scolaires et aux collectivités, qui sont invités à faire connaître à la préfecture les actions de sécurité routière qu'ils envisagent de réaliser, y compris celles pour lesquelles aucun financement n'est demandé.

Toute demande de subvention au titre du PDASR 2024 doit s'effectuer au moyen du formulaire cerfa n°12156-06 ci-joint et le contrat d'engagement républicain entièrement complétés et accompagnés de tout document utile et susceptible de compléter cette fiche.

Les dossiers complets + les annexes devront être transmis sous forme dématérialisée à l'adresse suivante : pref-mesr@creuse.gouv.fr ou par envoi postal, au plus tard **le 15 mars 2024**.

Préfecture de la Creuse
Mission Éducation et Sécurité Routière
Place Louis Lacrocq – B.P 79
23 011 GUÉRET cedex

05 55 51 58 66 – 05 55 51 58 78

La coordination sécurité routière de la préfecture pourra vous apporter son soutien dans la mise en œuvre de vos actions, tant dans l'ingénierie de projet, d'une demande de subvention que dans la mise à disposition de matériel, d'intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) ou de son réseau de partenaires.

Je vous remercie de votre engagement et votre implication dans la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière.

Guéret, le **30 JAN. 2024**

La Préfète,



Anne FRACKOWIAK-JACOBS